



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service du cabinet
Bureau de la communication interministérielle**

Versailles, le 17 juin 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Recours à la captation, à l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des drones lors des manifestations à Mantes-la-Jolie le dimanche 18 juin 2023

Deux manifestations sur la voie publique ont été déclarées sur la commune de Mantes-la-Jolie le dimanche 18 juin 2023.

Le préfet des Yvelines a autorisé la direction départementale de la sécurité publique des Yvelines à recourir à la captation, à l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur deux drones.

Compte-tenu des confrontations et des tensions survenues lors de rassemblements de contestation contre le gouvernement sénégalais le 1er juin à Paris, ainsi que les 1er, 2 et 3 juin à Bordeaux, provoquant des dégradations et rendant nécessaire l'intervention des forces de l'ordre, cette autorisation a pour objectif de renforcer la sécurisation du parcours de ses manifestations organisées par le parti politique « Patriotes Sénégalais de France », ainsi que du rassemblement de soutien au président sénégalais.

Cette autorisation est encadrée par les articles L. 242-1 à L. 242-5 du code de la sécurité intérieure qui prévoient notamment que les drones ne peuvent survoler qu'un périmètre géographique strictement nécessaire à la sécurisation de ces événements, entre 14h et 18h, le dimanche 18 juin 2023.

Dans ce périmètre, les drones ne peuvent ni procéder à la captation du son, ni comporter de traitements automatisés de reconnaissance faciale. En outre, ils ne sont pas non plus autorisés à recueillir les images de l'intérieur des domiciles ni celles de leurs entrées.

L'arrêté préfectoral est consultable sur le site Internet de la préfecture des Yvelines.